



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/06/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 16 JUIN 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	46

DATE DE LA CONVOCATION

09 juin 2008

L'an deux mille huit, le 16 juin, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 09 juin 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, PATEYRON Christian, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, CAPS, SALADIN, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mmes DUMEYNIÉ, LEFEVRE

MM ALABAY, GEE, PETIT-COULAUD, DURUDAUD, FAURILLON, PATAUD

Excusés : Mme JOUANNETAUD

MM RIGAUD, DELARBRE, MONNIER, PATEYRON J.Louis

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Demande de financements pour l'installation d'un système de géothermie par puisage vertical pour la Maison du territoire

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération en date du 17 mai 2006 s'était prononcé favorablement sur la réalisation de la Maison du territoire, place du champ de Foire à Bourgneuf, et sur le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Le coût prévisionnel était de 435 090 €.

La Région Limousin (à hauteur de 30 %) et le Département de la Creuse (à hauteur de 10 %), au titre du contrat de pôle structurant, accompagnent financièrement cette opération.

Le Président précise que cette première estimation incluait un mode de chauffage et de refroidissement par pompe à chaleur air-air.

Considérant la surface importante de la salle d'accueil – exposition (100 m²) et les surcoûts de fonctionnement en cas de températures basses, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de proposer un système de géothermie par puisage vertical, qui permet d'assurer une indépendance à l'égard de l'évolution du coût des différentes énergies (électricité, gaz ou fioul). Toutefois cette solution représente un coût d'investissement important.

Le chauffage (et l'abaissement de température en été) du bâtiment sont réalisés par un ensemble composé :

- De capteurs verticaux constitués de sondes géothermiques en tube polyéthylène formant un « U » installés dans un forage et scellés dans un ciment.
- D'une pompe à chaleur constituée d'un circuit fermé et étanche dans lequel circule un fluide frigorigène.
- D'un ensemble échangeur froid destiné au rafraîchissement des locaux.
- D'un ballon tampon et circuits de distribution.

La mise en œuvre de cet équipement est déclinée en trois temps :

1. La réalisation d'un test de réponse thermique qui permet d'avoir préalablement une bonne connaissance du sous-sol, notamment de la nature et de la profondeur des couches géologiques et aquifères traversées. Il consiste à caractériser finement les propriétés thermiques du sous-sol pour bien vérifier la faisabilité d'un fonctionnement par géothermie et pour bien dimensionner le projet.

2. La réalisation de 3 forages (de 80 à 100 ml selon résultats du test préalable) pour installer les sondes verticales.

3. Les travaux de génie civil, la fourniture et la pose des équipements : réseaux pour sondes, tranchées de raccordement, pompe à chaleur réversible (eau glycolée/eau raccordée sur sondes géothermique), ballon tampon de stockage, équipement de ventilation haute et basse du local technique.

Le coût des prestations et travaux est décomposé comme suit :

- test de réponse thermique : 2100 € HT
 - forages / sondes : 12 000 € HT
 - travaux de génie civil : 10 000 € HT
 - équipements géothermiques : 37 500 € HT
- TOTAL : 61 600 € HT**

Le Président informe qu'un accompagnement financier de l'ADEME et de la Région Limousin est possible sur ce type d'équipement (de 10 à 30 %).

Aussi, avant de finaliser le dossier de consultation des entreprises pour la Maison du territoire, il propose au Conseil de constituer un dossier de demande de subvention et d'engager le premier test de réponse thermique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à poursuivre les démarches pour l'installation d'un système de géothermie par puisage vertical.
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'ADEME et la Région Limousin.
- Dit que l'inscription des crédits de travaux pour la Maison du territoire fera l'objet d'une décision modificative ultérieure au budget général.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

A Bourgneuf, le 17 juin 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD